



SEMER A TOUS VENTS

La gazette des jardins des Portereaux

Amis jardiniers, bienvenue sur notre gazette !

Avec les beaux jours qui ne vont plus tarder, l'appel de nos jardins commence à se faire entendre, les perce-neige et les jonquilles ne vous ont pas attendus pour pointer leurs premières feuilles et d'autres surprises vous attendent sûrement.

Le compost est un allié indispensable pour avoir de beaux légumes et ce sera bientôt le moment de le répandre sur la terre fraîchement retournée. L'information sur le compostage n'a pas eu le succès attendu, qu'importe, elle est reportée en des jours meilleurs...

Le samedi 5 mars les inscriptions seront ouvertes dès 9h30 au chalet central, Patrice notre secrétaire vous en dira plus très bientôt. **Le même jour**, les courageux pourront reprendre de l'exercice puisque c'est celui choisi **pour planter les arbustes qui constitueront la haie vive** de l'espace collectif près des terrains de boules ; Gérard en a présenté le plan le jour de l'assemblée générale. **Avis aux amateurs !**

Avec la montée de la sève, les idées bouillonnent, d'autres projets seront mis en discussion au cours de la prochaine réunion de bureau, vous en serez informés par les mêmes canaux. Si vous avez des propositions, ne vous gênez pas, elles seront examinées.

Fonctionnement d'une association selon la Loi 1901 : Petit rappel

Les jardins des Portereaux sont gérés par une association 1901.

Lors de la constitution de l'association, des statuts ont été votés par les jardiniers adhérents présents à l'assemblée générale, ces statuts définissent les objectifs et l'organisation de l'association. Le même jour, les personnes présentes ont élu un conseil d'administration qui gère les questions courantes, au sein de ce conseil un bureau comprenant un président, un trésorier et un secrétaire ont été également élus.

Chaque année, l'ensemble des jardiniers adhérents est convoqué en assemblée générale. Au cours de cette assemblée, le président et le trésorier sont tenus de faire un bilan des actions et de la gestion financière, les adhérents sont appelés à se prononcer par un vote sur ces bilans, **c'est également un moment privilégié où chacun peut s'exprimer et se présenter au conseil d'administration qui est régulièrement renouvelé.** Les jardiniers adhérents qui ne peuvent être présents ont la possibilité de confier un « pouvoir » à quelqu'un pour les représenter. Chaque jardinier adhérent reçoit un compte-rendu de l'assemblée générale. Le reste du temps, le président convoque son conseil d'administration aussi souvent qu'il est nécessaire pour gérer les affaires courantes, il n'est pas tenu d'en informer l'ensemble des adhérents. Ceci dit, un compte-rendu est affiché à l'extérieur du chalet central et les décisions les plus importantes font l'objet d'un courrier ; de plus, les membres du conseil d'administration sont prêts à entendre les suggestions de tout un chacun, faites dans la bonne humeur et dans le but d'être utile au plus grand nombre ; ils en débattront au cours de leurs réunions.

Communiquons, communiquons, il en restera sûrement quelque chose...

La Pie Bavarde